

FONCTIONNEMENT du CCC ET REGLES DE PRET

Fonctionnement

Le CCC (Centre de Connaissances et de Culture) accueille les élèves de la PS à la 3^e tous les jours de 7h45 à 17h30 (mercredi de 7h45 à 12h30).

Le CCC est en **libre accès**

pendant la récréation du matin et la pause méridienne selon le planning affiché, et après le dernier cours de la journée pour tous les collégiens et les élèves du primaire inscrits à la garderie.

Le CCC est un espace de travail, de lecture et d'ouverture culturelle.

Son bon fonctionnement repose sur le respect de sa charte affichée et des livres à disposition.

Toute attitude perturbatrice ou irrespectueuse entraînera une sanction ou une exclusion temporaire du CCC.

Conditions de prêt

- Le prêt est de 1 livre par élève pour une durée maximale de :
 - 1 semaine pour les maternelles, CP et CE1
 - 2 semaines à partir du CE2La prolongation du prêt est possible sur demande.
- Les documentaires et les magazines ne sont pas empruntables

Retour des livres :

lors des séances classe ou à tout moment pendant les heures d'ouverture du CCC

En cas de retard : un rappel sera transmis à l'élève sous forme papier ainsi qu'un message par mail et/ou Pronote aux parents.

Au bout de 2 rappels ou en cas de perte ou de dégradation non réparable, un courrier sera adressé à la famille pour le rachat du livre ou son remboursement.

Dégradation : Tout livre abîmé doit être signalé au responsable du CCC (l'école n'accepte pas de réparation effectuée par l'élève ou sa famille).

⚠ L'élève sera suspendu de prêt tant que le livre n'est pas rendu ou que le règlement n'a pas été effectué.

Utilisation des ordinateurs

L'usage des 6 ordinateurs du CCC est réservé au travail ou à la recherche dans le cadre scolaire uniquement.